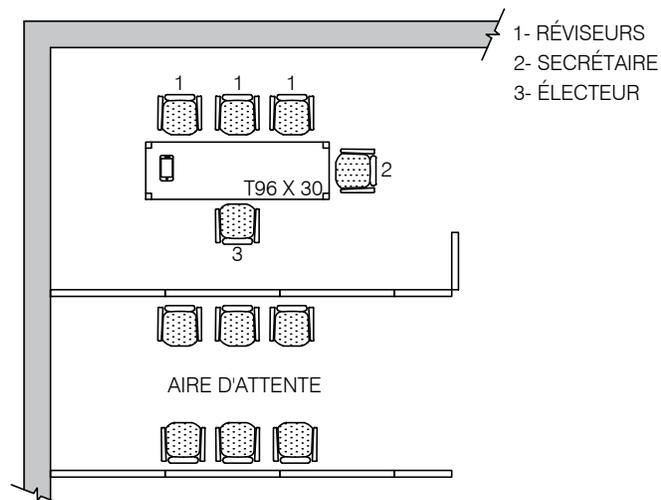


## EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT D'UNE COMMISSION DE RÉVISION ITINÉRANTE EN MILIEU RURAL ET SEMI-RURAL

SUPERFICIE	20 X 20 PIEDS OU 400 PI <sup>2</sup> / 6,1 X 6,1 MÈTRES OU 37 M <sup>2</sup> PEUT-ÊTRE SITUÉ DANS UN GRAND ESPACE
ÉQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 TABLE 96 X 30 POUCES</li><li>• 4 CHAISES POUR LE PERSONNEL DE LA COMMISSION DE RÉVISION</li><li>• CHAISES POUR LES ÉLECTEURS</li><li>• 1 CELLULAIRE EN ALLOCATION POUR LE PRÉSIDENT RÉVISEUR ☎</li></ul>



NOTE : LE BUREAU DOIT ÊTRE ACCESSIBLE  
AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE